

**FORMULAIRE D'ADHESION, CHARTE ET REGLEMENT DE
L'ASSOCIATION LES VOIX.FR**

Préambule : Les adhérents souhaitent, par la signature de cette charte et des principes qu'elle défend, contribuer à la professionnalisation et la responsabilisation de leur activité.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

adresse mail :

Site internet :

Site casting/voix :

Agent(si applicable):

Je souhaite adhérer à l'Association LES VOIX et je déclare justifier de :

- **48 cachets de comédien sur les 2 dernières années** au moment de l'inscription (critère retenu par l'AFDAS pour la prise en charge des formations de comédien), dont **24 de tous secteurs de la voix enregistrée** en France et/ou DOM-TOM.

Rappel des documents à fournir pour justification :

- *Une copie de l'attestation de paiement Congés Spectacles sur 2 ans, qui fait foi. La Commission Admission des Voix connaissent les studios d'enregistrement professionnels, vous pouvez donc **masquer les montants** de tous les cachets qui ne concernent pas les 48 demandés, **ainsi que le montant total des cachets sur la photocopie** de l'attestation Congés Spectacles.*
- *Un portrait pour votre page comédien sur le site - format (minimum) : 500 Ko en JPEG ou 2 Mo en PNG, ou dimensions : 1250 de large x 1900 de hauteur*

LES VOIX.FR

Association professionnelle des comédiens artistes-interprètes de la voix enregistrée.

Association Loi 1901 à but non lucratif

MVAC, 8 rue du Général Renault 75011 Paris www.lesvoix.fr

Nous vous demandons aussi de nous décrire en quelques lignes votre parcours de comédien interprète, ce qui vous pousse à faire partie de l'Association et quel pourrait être votre niveau d'engagement au sein du groupe, plus tard.

**En adhérant à l'Association LES VOIX,
j'accepte la présente charte et je m'engage :**

- à veiller à ce que les **contrats de travail** qui les lient au producteur mentionnent leur statut d'**artiste-interprète** et de **comédien(ne)**, quel que soit le type d'enregistrement sonore (voix off, doublage, documentaires....)
- à veiller à ce que les contrats de travail distinguent la **prestation** sonore des **droits d'utilisation**, ces derniers faisant l'objet d'une rémunération complémentaire par **mode d'exploitation** prévu, pour une **durée** donnée, et pour des **territoires** définis
- à respecter les rémunérations d'usage en vigueur dans la profession ainsi que l'**accord national des salaires du doublage** et les rémunérations **DAD-R** associés
- à ne faire ni la promotion ni la commercialisation du home-studio sur internet
- à diffuser cette charte pour consolider et encourager la **professionnalisation** de leurs métiers et le respect de leurs conditions de travail
- et enfin, ils entendent ne pas porter préjudice à la profession dans son ensemble, en acceptant des conditions de travail incompatibles avec la présente charte.

**En adhérant à l'Association LES VOIX,
je respecte également son Règlement Intérieur :**

*(Extraits du Règlement Intérieur de l'association **LES VOIX** et du Forum de discussion)*

- L'Association **LES VOIX** est une association loi 1901 qui n'a pas vocation à être un syndicat, ni une agence de casting.
- Les membres de l'Association ne peuvent **en aucun cas négocier un cachet ou un contrat au nom de l'Association LES VOIX.**

LES VOIX.FR

Association professionnelle des comédiens artistes-interprètes de la voix enregistrée.

Association Loi 1901 à but non lucratif

MVAC, 8 rue du Général Renault 75011 Paris www.lesvoix.fr

- Les membres de l'Association respectent la spécificité et l'intégrité de chaque membre.
- Et ils garantissent **la confidentialité des échanges sur le forum privé de discussion** du site internet de l'Association et l'identité des participants.
- L'association vous proposera de signer **le mandat d'opt-out** (ou droit d'opposition) : une des protections juridiques existantes face aux développements des systèmes d'intelligence artificielle. Ce dispositif permet notamment de protéger l'ensemble de vos enregistrements (hors doublage) du moissonnage par des robots alimentant les IA.

Plus d'infos: <https://lesvoix.fr/le-metier/opt-out-ia-mandat-droit-dopposition/>

Le dossier de candidature sera traité par la **Commission Adhésion** qui vérifiera sa conformité avec les critères d'adhésion. L'adhésion sera validée par le Conseil d'Administration.

La première cotisation de 150€ (ou 100€ pour les moins de 30 ans) sera versée via la plateforme Hello Asso (Les Voix Association) et le compte internet (page perso + accès au forum) sera alors activé.

En devenant adhérent de l'association, vous consentez à recevoir nos communications internes (Newsletter, SMS, notifications sur groupe privé WhatsApp).

Votre adresse mail et votre numéro de téléphone ne seront jamais utilisés à des fins marketing, et vous pourriez vous désabonner de nos communications à tout moment.

Paris le,

Signature du candidat

LES VOIX.FR

Association professionnelle des comédiens artistes-interprètes de la voix enregistrée.

Association Loi 1901 à but non lucratif

MVAC, 8 rue du Général Renault 75011 Paris www.lesvoix.fr